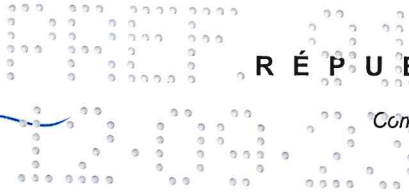




Saintry
SUR SEINE



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry – Canton d'Epinay-sous-Sénart

N° DEC-2023/22

1. Commande Publique

1.4 Autres types de contrats

**DECISION DU MAIRE DE SIGNER AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE SENART LA CONVENTION DE MISE
A DISPOSITION DE LOCAUX**

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

VU la convention de mise à disposition de locaux proposée par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : De signer la convention de mise à disposition de locaux proposée par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart (*sise 500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes - 91054 EVRY-COURCOURONNES*) ;

ARTICLE 2 : Dit que la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart met à disposition de l'École Municipale des Sports et des groupes scolaires de la commune les équipements suivants :

- ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Gymnase Intercommunal des Montelièvres, salle omnisports et dojo
Mercredi de 9h00 à 12h30

- GROUPES SCOLAIRES

Gymnase Intercommunal des Montelièvres, salle omnisports et dojo
Lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
Vendredi de 8h30 à 12h00

ARTICLE 3 : Dit que cette mise à disposition est établie à titre gracieux et est consentie du 11 septembre 2023 au 6 juillet 2024 ;

ARTICLE 4 : De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un acte. Un extrait est affiché à la Mairie.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet.

Décision affichée le :

19 SEP. 2023

Fait à Saintry-sur-Seine, le 8 septembre 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture, de la publication et de l'affichage

Le Maire,

Patrick RAUSCHER



Mairie – 57 Grande rue Charles de Gaulle 91250 SAINTRY-SUR-SEINE ~ Tél 01 69 89 52 52 ~ Fax 01 69 89 52 53
site : www.saintry-sur-seine.fr ~ e-mail : cabinet.maire@saintry.fr